

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Vu le Code de la route,

OBJET

VU les articles L.2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

N°2025R234

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation rue de la Paix durant la cérémonie du 11 novembre se déroulant au cimetière.

Règlementation de la
circulation à l'occasion de
la cérémonie du
11 novembre 2025

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La rue de la Paix sera fermée à la circulation durant la cérémonie ayant lieu au cimetière :

Le mardi 11 novembre 2025 de 11h00 à 12h00

ARTICLE 2 – La régulation sera effectuée par la Police Municipale.

ARTICLE 3 – Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules gênant seront mis en Fourrière.

ARTICLE 4 – Madame la Commissaire Principal de la Police Urbaine d'Annemasse et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GAILLARD, le 30 octobre 2025.

Le Maire,
Antoine Blouin



Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :

- de sa mise en ligne le : 31/10/25
- de sa notification le : 31/10/25